

1738, 23 septembre - Droits de passage pour aller de Hesse (France)  
à l'abbaye de Haute-Seille (duché de Lorraine)

Le Sieur Louis Mechet et Sébastien Gérard tous deux laboureur demurant a hesse, Nous ayant remontréz qu'il conduisoient aux environs de douze chars attelés de six a huit bestes du tres-? bled pour conduire a hauteseille Lorraine a Mr l'abbé dudit hauteseille et comme nayant emprunté? que le chemin pour traverser a hermelange luy estoit une demy lieue plus court que d'aller passer a Xuaxange dont il ne devoit aucun acquit jusqua hautseille ce que voyant j'ay receu sous l'agrement de Mr le fermier General a Nancy dix sols par chars aquoy ils sont soumis et promette d'aller a chaque fois qu'il traverserons audit hermelange sans passer le potteau de faire leur declaration audit Bureau de hermelange fautte ce faire qu'il ceroit convaincu d'avoir passé ils se soumettoit a la -? des ordonnances promette de payer laditte somme et prennent un acquit au Bureau de Nitting a la demie voiture qui sera vers Noel ou les Roy au plus tart a paine

fait a Nitting ce 23e 7bre 1738

en presence du Sr Gerard demurant a Nitting et Claude petremann demurant a hesse qui nont pas signé

ont marqué d'une croix : Louis Mechet et Sébastien Gérard